

Animation Culturelle

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

RNCP 28557

Niveau 4



Formation ouverte
à l'apprentissage

Saint-Denis
La Réunion

du 28/10/2024
au 12/12/2025

*susceptible d'être modifié

Durée de la formation

14 mois

615 h

de formation aux CEMÉA

600h minimum

de structure d'alternance

Inscriptions

Mars à
Septembre 2024

Test de sélection

4 et 5 septembre 2024

Positionnement

7, 8, 9 octobre 2024

Personne en situation
d'handicap

Pour une adaptation pédagogique,
contactez notre référent handicap :

Romain KOLTUNSKI

r.koltunski@cemea-reunion.org

06 92 02 12 25



Le métier d'animateur.rice d'activités culturelles ?

Un.e animateur.rice d'activités culturelles est une personne chargée de promouvoir et de diffuser la culture d'un centre culturel, d'une bibliothèque, d'une association, d'un musée, d'un théâtre, ou autres.

La personne doit avoir des compétences en matière de communication, de gestion de projet, de création artistique et de pédagogie, ainsi qu'une bonne connaissance du milieu culturel dans lequel elle évolue. Elle se charge de l'organisation et la coordination d'activités culturelles pour différents publics, participe à l'élaboration, la mise en œuvre, la communication de projet culturel.



Brevet Professionnel Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

Cette formation au BPJEPS spécialité Animation Culturelle est organisée en 4 unités capitalisables (UC) :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ des "activités culturelles".
- UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ des "activités culturelles".

Il est possible d'entrer en formation pour valider une ou plusieurs UC. Un module de positionnement permet de définir, en début de formation, le parcours individualisé de chaque stagiaire.



Les particularités de cette formation au Ceméa

Cette formation s'adresse principalement à toutes les personnes qui souhaitent se former à l'animation culturelle. Elle a pour objectif de **former les professionnel.les d'aujourd'hui et de demain** en accompagnant leur montée en compétences.

Les Ceméa se démarque par :

- L'utilisation des méthodes actives dans le processus de formation.
- La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation.
- L'aide au développement d'une identité professionnelle, d'un projet professionnel et mise en place des démarches d'accompagnement culturel durant la formation
- La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés.
- L'utilisation du numérique et de la FOAD dans la formation. L'accès à la plateforme de ressources en ligne Yakamédia.



Infos et inscription

accueil@cemea-reunion.org



02 62 21 76 39

Ceméa FORMATION

YAKAMÉDIA
LA MÉDIATHÈQUE ÉDUCATIVE DES CEMÉA



cemea-reunion.org



Méthodes privilégiées

La formation en centre est constituée de séances de travail en présentielle, alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes.

Méthodes pédagogiques mobilisées : mises en situation, pratique d'éducation nouvelle, échanges de pratiques, apports théorique, analyse et pratiques d'activités. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation pour permettre une prise de distance avec la pratique et le terrain.

Accès à la formation

Les prérequis et exigences requises pour la formation conformément à la réglementation :

- Attestation de formation au secourisme
- Portfolio argumenté présentant ses pratiques artistiques et ou culturelles
- Justifier d'au minimum 200h de bénévolat (ou équivalent)

Vous êtes dispensé de 200h d'animation si vous répondez à l'un des critères de [l'annexe IV du référentiel BPJEPS mention Animation Sociale](#) issus de Arrêté du 9 novembre 2016.

Modalités d'accès :

- Remise d'un dossier d'inscription, après validation des prérequis, à nous retourner accompagné des pièces demandées (autorisation de captage à l'image, cv, lettre de motivation etc...)

Tarif et financement

Le BPJEPS peut être financé dans le cadre :

- d'un financement personnel
- d'un contrat d'apprentissage ou professionnalisation
- du plan de formation de l'employeur
- une prise en charge d'un OPCO
- CPF

Les dispositifs de financement indiqués dans cette plaquette le sont à titre indicatif.

Contactez-nous pour vos devis et identifier avec vous les financements les plus adaptés à votre situation.

La Réunion : devis@cemea-reunion.org

- Coût de la formation 7 995€ pour 615heures soit 13€/H



Pour les personnes recrutées dans le cadre de l'apprentissage, elles disposeront d'un salaire et la formation sera prise en charge par l'OPCO.

Les modalités financières s'inscrivent dans un plan de formation spécifique entre l'association nationale et les associations territoriales.

Objectifs

Le BPJEPS mention Animation Culturelle est un diplôme de niveau 4 (BAC). Il atteste que son titulaire est capable de :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics
- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'activités culturelles comme supports à l'émancipation individuelle et collective et s'inscrivant dans le projet de la structure dans une équipe pluridisciplinaire
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités de découverte et d'approfondissement en développant une technique ou une démarche de pratique d'expression ou artistique ou culturelle
- Accompagner les publics vers la découverte de pratique de forme et de lieu culturel institué ou non
- Maîtriser la sécurité des pratiquants, des lieux et du matériel et repérer les situations à risque
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative

Évaluation et validation

Pour valider sa formation et obtenir le BPJEPS AC le candidat devra valider l'ensemble des UC à travers des épreuves de certifications :

- 1 épreuve (dossier + épreuve orale) valide les UC1 et UC2
- 1 épreuve (dossier + mise en situation + entretien) valide les UC3 et UC4.

Équivalences : Les UC1, et UC2 sont un tronc commun et une passerelle vers les BPJEPS d'autre spécialité.

Débouchés après la formation

Vous pouvez exercer les métiers de **médiateur.rice** ou **d'animateur.rice d'activités culturelles, socio-éducatif.ve** dans des structures auprès de tout type de public ou préparer les **concours de la fonction publique territoriale** d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe.

Il sera possible de poursuivre votre parcours de formation à travers [le Certificat Complémentaire de direction d'ACM](#) ou un [DEJEPS](#).